

ALLOCATIONS MILITAIRES

Le MAIRE. - J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation quatre demandes d'allocations militaires présentées par:

- 1°) Mme Emile ZITTE, rue Pasteur,
- 2°) Mme Léon MALET, rue d'Assas,
- 3°) Mme ORIBERT, 70 rue Pasteur,
- 4°) Mme Alain NIRLO, Bois de Nèfles.

Vu les enquêtes recueillies par la Gendarmerie, à l'unanimité le Conseil émet un avis favorable aux demandes qui lui sont présentées.

Sur la demande du Maire, le Conseil accepte d'examiner deux questions non portées à l'ordre du jour:

- 1°) AUTORISATION de crédits supplémentaires au budget de 1956 et ACQUISITION d'une JEEP pour le Bureau des Travaux.

Le Maire fait remarquer qu'en raison des affouillements dus à la pose de la nouvelle canalisation en ville de Saint-Denis, il serait souhaitable de reporter sur les chemins communaux des écarts le crédit de 7.000.000 de fr primitivement affecté à la réparation des ~~rues~~ rues du Chef Lieu.

En vue de nous permettre le contrôle effectif des travaux à effectuer surtout sur ces chemins vicinaux un moyen de locomotion s'impose. La commission a donc décidé à l'acquisition d'une jeep pour le prix de CINO CENT SOIXANTE MILLE FRANCS (560.000 Fr)

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser:

- 1°) le report du crédit disponible de 7.000.000 de Fr du chapitre 35 art. 2 "Réfection des rues" au chapitre XIV art.1 "Entretien des chemins vicinaux"

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
H. Denis, le 12 Février 1957
P. & P. et par délégation
le Secrétaire Général
R. Petit*

- 2°) la passation d'un marché avec la Maison SAMAT & C^{ie} pour l'acquisition d'une jeep pour le prix de 560.000 Fr

Adopté à l'unanimité.

- 3°) l'annulation d'un crédit de 560.000 Fr du chapitre 35 article 2, et l'ouverture d'un crédit de pareille somme au chapitre 33 "Acquisition d'une jeep: 560.000 Fr".

Adopté à l'unanimité.

